

## **Formulaires d'abonnement e-barreau (RPVA)**

Le Conseil national des barreaux et l'Unca ont travaillé ensemble afin que le Tronc commun, qui sert d'annuaire de référence pour le RPVA et le RPVJ, permette la production des formulaires d'abonnement e-barreau de manière pré-remplie.

Par circulaire du 10 avril 2012, cosignée par le président du Conseil national des barreaux et le président de la Conférence des bâtonniers, tous les bâtonniers ont été informés de cette possibilité.

Lorsqu'un avocat sollicite un abonnement à e-barreau, l'Ordre demande à la Carpa l'impression du formulaire qui sera pré-rempli de toutes les informations nécessaires à l'identification de l'avocat et du cabinet souscripteur.

Ce formulaire est ensuite remis à l'avocat pour vérification. En cas de données erronées, l'avocat doit faire retour de l'imprimé en mettant en évidence les corrections à apporter et en les justifiant, le cas échéant, tant auprès de l'Ordre que de la Carpa.

Ainsi, une fois les données corrigées, non seulement le Tronc commun est mis à jour, mais le formulaire d'abonnement RPVA peut à nouveau être produit pour être adressé à l'avocat.

Puis, après signature, l'avocat peut transmettre ce formulaire au CNB, en y joignant certains éléments comme l'autorisation de prélèvement et le RIB du compte bancaire concerné.

A réception, le CNB constatera alors une parfaite adéquation entre le formulaire et les données électroniques extraites du Tronc commun et fournies quotidiennement par l'Unca.

### **L'édition du formulaire RPVA à partir du Tronc commun ne modifie en rien la procédure d'abonnement au RPVA.**

Les Ordres officient toujours en qualité d'autorité d'enregistrement pour ce qui concerne l'inscription à e-barreau et les services du CNB restent les interlocuteurs des Ordres et des avocats pour toute question concernant les formulaires et les modalités d'abonnement et d'accès à e-Barreau.

**Pour un fonctionnement optimum de la gestion des accès au RPVA, il est rappelé :**

1. le Tronc commun, tenant compte de son rôle dans le système d'information de la profession, doit être à jour au plus près du Tableau de l'Ordre et des décisions prises par le Conseil de l'Ordre, mais aussi renseigné de toutes les informations prévues dans les fiches avocats, structures et groupements de structures ;
2. la synchronisation avec la plate-forme Carpabox doit être réalisée chaque jour ouvré.

**Toute information erronée ou manquante dans le logiciel Tronc commun et/ou l'absence de synchronisation avec la plate-forme Carpabox peut avoir de graves conséquences pour l'exercice professionnel de l'avocat, notamment en ne permettant pas le rafraîchissement des données pour l'annuaire de référence du RPVA, ce qui peut conduire un avocat à ne plus pouvoir accéder à e-Barreau pour la mise en état de ses dossiers ou pour déposer une déclaration d'appel par voie électronique.**

## 1. Données obligatoires pour l'édition du formulaire RPVA pré-rempli

Le Tronc commun étant à jour au plus près du Tableau de l'Ordre et des décisions prises par le Conseil de l'Ordre, et au maximum renseigné de toutes les informations prévues, le formulaire est imprimable sous réserve du renseignement **obligatoire** des données listées ci-après :

### 1.1. Fiche Avocat :

- le code affilié CNBF ;
- l'avocat est « Actif Tableau » ou « Actif communautaire » ;
- le rattachement de l'avocat à la structure dans laquelle il est en activité ;
- l'adresse courriel privé de l'avocat.

### 1.2. Fiche Structure :

- le n° SIREN de la structure d'exercice de l'avocat ;
- le rattachement de l'avocat à la structure dans laquelle il est en activité.

### 1.3. Fiche Groupement :

Si le groupement de structures (SCM ou GIE par exemple) est celui qui souscrit l'abonnement RPVA pour un ou plusieurs avocats, les données suivantes sont obligatoires :

- le n° SIREN du groupement de structures ;
- les coordonnées postales ;
- l'adresse courriel ;
- les coordonnées téléphoniques ;
- le rattachement du ou des cabinets au groupement dont ils font partie.

## 2. Paramétrages de l'édition du formulaire RPVA

Ce formulaire est imprimable à partir de la **Fiche Avocat** en cliquant sur le bouton **Form. RPVA**.

L'interface, intitulée **Formulaire abonnement RPVA**, doit être paramétrée selon les modalités d'abonnement souhaitées par le ou les avocats demandeurs.

## 2.1. Quelles sont les modalités d'abonnement à e-barreau ?

L'accès à e-barreau est possible par l'intermédiaire d'un boîtier de connexion et d'une clé USB, appelée aussi certificat d'authentification.

La souscription initiale d'un abonnement à e-barreau comprend obligatoirement un boîtier et une ou plusieurs clés.

Le boîtier est affecté au cabinet d'avocats ou au groupement de structures souscrivant l'abonnement ; celui-ci doit indiquer le nom d'un avocat « titulaire » de l'abonnement.

Une clé est créée pour cet avocat titulaire s'il n'en détient pas déjà une.

Des clés supplémentaires peuvent être demandées pour d'autres avocats du cabinet ou du groupement souscrivant l'abonnement.

Il est possible également de solliciter la délivrance d'une clé seule, l'avocat pouvant se connecter au boîtier d'un cabinet déjà équipé ou au(x) boîtier(s) mis à disposition des avocats par l'Ordre.

## 2.2. Quel est l'avocat concerné ?

La réponse à cette question permet d'accéder à la **Fiche Avocat** à partir de laquelle sera imprimé le formulaire approprié.

Dans le cas d'une demande d'abonnement « boîtier + clé(s) », il s'agit de la **Fiche Avocat** de l'avocat titulaire de l'abonnement e-barreau.

Dans le cas d'une demande « clé seule », il s'agit de la **Fiche Avocat** de l'avocat demandeur de la clé USB.

## 2.3. Quel formulaire imprimer ?

Deux formulaires sont disponibles par les radio-boutons suivants :

- le radio-bouton **Boîtier + clé(s)** permet d'obtenir le formulaire d'abonnement intitulé « *Formulaire d'abonnement à e-barreau* » pour un boîtier et une ou plusieurs clés :



Type de formulaire  
 **Boîtier + clé(s)**  Clé seule

- Le radio-bouton **Clé seule** permet d'obtenir le formulaire d'abonnement intitulé « *Formulaire d'abonnement e-barreau – Demande de clé et accès e-barreau* » pour une demande de clé seule :



Type de formulaire  
 Boîtier + clé(s)  Clé seule

## 2.4. D'autres clés sont-elles sollicitées pour des avocats appartenant à la structure d'exercice ou au groupement de structures ?

Pour l'édition du formulaire d'abonnement « boîtier + clé(s) », le cadre **Avocat(s) supplémentaire(s)** permet de sélectionner le ou les avocats pour lesquels sont demandées des clés, en plus de celle de l'avocat titulaire de l'abonnement.

Les avocats appartenant à la structure d'exercice ou au groupement de structures sont listés dans le cadre supérieur.

En les sélectionnant un par un, puis en cliquant sur le bouton **Affecter**, ils s'affichent dans le cadre inférieur afin que leur demande de clé soit prise en compte.

Avocat(s) supplémentaire(s)

**Par structure**
 **Autre structure**
 **Par groupement de structure**
 **Autre groupement**

**Structure de l'avocat titulaire**
 **Autre structure**

**Groupement de l'avocat titulaire**
 **Autre groupement**

Nom	Prénom	Groupe	Structure
FYRRE	Jules		17433 - LOZA & ASSOCIES
MARTIN	Albert		17433 - LOZA & ASSOCIES

Nom	Prénom	Groupe	Structure
CHALIER	Julien		17433 - LOZA & ASSOCIES

En cas d'erreur d'affectation, il suffit de sélectionner l'avocat figurant dans le cadre inférieur, puis cliquer sur le bouton **Enlever** pour que l'avocat soit de nouveau intégré au cadre supérieur.

## 2.5. Quel est le cabinet à raccorder à e-barreau ou à quel boîtier l'avocat va se connecter?



*Pour l'édition d'un formulaire d'abonnement à e-barreau, il est important de sélectionner le cabinet à raccorder à e-barreau ou de préciser à quel boîtier l'avocat va se connecter.*

### 2.5.1. Cas d'un abonnement « boîtier + clé(s) »

L'avocat titulaire de l'abonnement doit préciser quel est le cabinet qui sera raccorder à e-barreau.

**Cinq possibilités sont offertes :**

- **Structure d'exercice de l'avocat titulaire** : il s'agit du cabinet dans lequel exerce l'avocat et qui est enregistré dans le Tronc commun.
- **Autre structure d'exercice** : il s'agit d'une structure d'exercice dans laquelle n'exerce pas l'avocat mais qui est enregistrée dans le Tronc commun.
- **Groupement de l'avocat titulaire** : il s'agit du groupement (SCM, GIE, SPFPL, etc.) auquel appartient le cabinet de l'avocat titulaire de l'abonnement. Ce groupement est enregistré dans le Tronc commun.
- **Autre groupement** : il s'agit d'un autre groupement de structures auquel n'appartient pas le cabinet de l'avocat titulaire de l'abonnement. Ce groupement est enregistré dans le Tronc commun.
- **Autre** : Il s'agit d'un cabinet ou d'un groupement non renseigné dans le Tronc commun. L'information du cabinet à raccorder devra être renseignée de manière manuscrite sur le formulaire.

A l'ouverture de l'écran, le radio-bouton **Autre** est sélectionné par défaut :

Cabinet à raccorder à e-barreau

<input type="radio"/> Structure de l'avocat titulaire	<input type="radio"/> Autre structure	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="radio"/> Groupement de l'avocat titulaire	<input type="radio"/> Autre groupement	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="radio"/> Ordre	<input checked="" type="radio"/> Autre			

### 2.5.2. Cas d'une demande de « clé seule »



*Le formulaire intitulé « Demande de clé et accès e-barreau » doit être utilisé chaque fois que les avocats n'ont besoin que d'une clé d'authentification. C'est notamment le cas pour les avocats travaillant dans une structure possédant déjà un boîtier Navista et partageant la même connexion internet.*

Lors de la demande d'une clé seule, l'avocat doit préciser à quel boîtier il va se connecter.

Six possibilités sont offertes :

- **Structure d'exercice de l'avocat titulaire** : il s'agit du boîtier du cabinet dans lequel exerce l'avocat, ce cabinet étant enregistré dans le Tronc commun.
- **Autre structure d'exercice** : il s'agit du boîtier d'une structure d'exercice dans laquelle n'exerce pas l'avocat mais qui est enregistrée dans le Tronc commun.
- **Groupement de l'avocat titulaire** : il s'agit du boîtier du groupement (SCM, GIE, SPFPL, etc.) auquel appartient le cabinet de l'avocat. Ce groupement est enregistré dans le Tronc commun.
- **Autre groupement** : il s'agit du boîtier d'un groupement de structures auquel n'appartient pas le cabinet de l'avocat. Ce groupement est enregistré dans le Tronc commun.
- **Ordre** : Il s'agit du ou des boîtiers de l'Ordre mis à disposition des avocats. Quand l'avocat se connecte uniquement au boîtier de l'Ordre, l'Ordre des avocats est directement facturé. De ce fait, l'autorisation de prélèvement n'est plus imprimée si le boîtier **Ordre** est sélectionné.
- **Autre** : Il peut s'agir du boîtier d'un cabinet d'avocats ou d'un groupement de structures, non renseigné dans le Tronc commun. L'information du boîtier auquel l'avocat se connecte devra être renseignée de manière manuscrite sur le formulaire.

A l'ouverture de l'écran, le radio-bouton **Autre** est sélectionné par défaut.

Boîtier auquel vous allez vous connecter

<input type="radio"/> Structure de l'avocat titulaire	<input type="radio"/> Autre structure	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="radio"/> Groupement de l'avocat titulaire	<input type="radio"/> Autre groupement	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="radio"/> Ordre	<input checked="" type="radio"/> Autre			

### 3. Historique de l'édition des formulaires RPVA

Le bouton **Historique** dans l'écran **Formulaire abonnement RPVA** permet d'afficher les éditions successives du formulaire pour l'avocat concerné.

Les informations éditées sur le formulaire et listées ci-après sont consultables :

- Date et heure d'édition du formulaire
- Code affilié CNBF de l'avocat

- N° SIREN et raison sociale du cabinet d'exercice auquel est rattaché l'avocat
- Cabinet raccordé
- Type de formulaire
- Titulaire de l'abonnement

Date	Heure	N°CNBF	Structure d'exe.	Cabinet raccordé	Type formulaire
09/08/2012	12:59:31	26877	SIREN : 418221651 ; Raison soci	Type : autre	STRUCTURE
09/08/2012	11:31:23	26877	SIREN : 418221651 ; Raison soci	Type : groupe de structures ; SIR	STRUCTURE
09/08/2012	11:21:24	26877	SIREN : 418221651 ; Raison soci	Type : structure ; SIREN : 41822	STRUCTURE
05/08/2012	16:32:23	26877	SIREN : 418221651 ; Raison soci	Type : groupe de structures ; SIR	STRUCTURE
05/08/2012	16:05:28	26877	SIREN : 418221651 ; Raison soci	Type : structure ; SIREN : 41822	STRUCTURE

#### 4. Exemples de formulaires

De nombreuses situations sont possibles. Nous évoquerons ci-après les cas les plus fréquents.

##### 4.1. Le formulaire d'abonnement « boîtier + clé(s) »

###### 4.1.1. Cas de l'avocat exerçant à titre individuel et n'appartenant à aucun groupement de structures

Maître Francis CERON exerce la profession à titre individuel et son cabinet ne fait partie d'aucun groupement de structures.

Il sollicite un abonnement à e-barreau pour un boîtier et une clé.

Le cabinet à raccorder est son propre cabinet.

Après avoir sélectionné la **Fiche Avocat** de Maître Francis CERON et cliquer sur le bouton **Form. RPVA**, l'interface **Formulaire d'abonnement RPVA** doit être paramétrée comme suit :

Puis cliquer sur le bouton **Editer** pour obtenir le formulaire

#### 4.1.2. Cas des avocats exerçant en société

Maître Emile LOZA exerce la profession au sein de la SELARL LOZA & ASSOCIES ; son associé est Maître Jules FYRRE. La SELARL LOZA & ASSOCIES emploie un avocat salarié, Maître Albert MARTIN.

L'abonnement à e-barreau est souscrit par la SELARL pour un boîtier et 2 clés RPVA au nom de chacun des deux associés.

Le cabinet à raccorder est la SELARL LOZA & ASSOCIES.

Après avoir sélectionné la **Fiche Avocat** de Maître Emile LOZA et cliquer sur le bouton **Form. RPVA**, l'interface **Formulaire d'abonnement RPVA** doit être paramétrée comme suit :

Nom	Prénom	Groupe	Structure
MARTIN	Albert		1822 - LOZA & ASSOCIES

  

Nom	Prénom	Groupe	Structure
FYRRE	Jules		1822 - LOZA & ASSOCIES

Puis cliquer sur le bouton **Editer** pour obtenir le formulaire.

#### 4.1.3. Cas des avocats appartenant à un groupement de structures

Maître Francis CERON exerce la profession à titre individuel, ainsi que Maître Véronique DALLE.

Ces deux avocats ont créé une société civile de moyens, la SCM AVOCAT & DROIT.

L'abonnement à e-barreau est souscrit par Maître Francis CERON au nom de la SCM AVOCAT & DROIT pour un boîtier et une clé RPVA pour chaque avocat.

La SCM AVOCAT & DROIT est le cabinet à raccorder.

Après avoir sélectionné la **Fiche Avocat** de Maître Francis CERON et cliquer sur le bouton **Form. RPVA**, l'interface **Formulaire d'abonnement RPVA** doit être paramétrée comme suit :

**Formulaire abonnement RPVA**

Type de formulaire  
 Boîtier + clé(s)     Clé seule

Avocat(s) supplémentaire(s)  
 Par structure  
 Par groupement de structure

Structure de l'avocat titulaire     Autre structure

Groupement de l'avocat titulaire     Autre groupement

00001 AVOCAT & DROIT

Initialiser

Nom	Prénom	Groupe	Structure

Affecter    Enlever

Nom	Prénom	Groupe	Structure
DALLE	Véronique	1 - AVOCAT & DROIT	1 - DALLE VERONIQUE

Cabinet à raccorder à e-barreau  
 Structure de l'avocat titulaire     Autre structure  
 Groupe de l'avocat titulaire     Autre groupement  
 Ordre     Autre

00001 AVOCAT & DROIT

Plus cliquer sur le bouton **Editer** pour obtenir le formulaire.

## 4.2. Le formulaire de demande de clé seule

### 4.2.1. Cas du collaborateur libéral qui sollicite une clé

Maître Francis CERON exerce la profession à titre individuel. Son cabinet est déjà raccordé à e-barreau.

Maître Claire MORIN a conclu un contrat de collaboration libérale avec le cabinet Francis CERON. Elle sollicite la délivrance d'une clé RPVA et le boîtier auquel elle se connectera est celui du cabinet Francis CERON.

Après avoir sélectionné la **Fiche Avocat** de Maître Claire MORIN et cliquer sur le bouton **Form. RPVA**, l'interface **Formulaire d'abonnement RPVA** doit être paramétrée comme suit :

**Formulaire abonnement RPVA**

Type de formulaire  
 Boîtier + clé(s)     Clé seule

Avocat(s) supplémentaire(s)  
 Par structure  
 Par groupement de structure

Structure de l'avocat titulaire     Autre structure

Groupement de l'avocat titulaire     Autre groupement

Initialiser

Nom	Prénom	Groupe	Structure

Affecter    Enlever

Nom	Prénom	Groupe	Structure

Boîtier auquel vous allez vous connecter  
 Structure de l'avocat titulaire     Autre structure  
 Groupe de l'avocat titulaire     Autre groupement  
 Ordre     Autre

02896 CERON FRANCIS



Puis cliquer sur le bouton **Editer** pour obtenir le formulaire.

#### 4.2.2. Cas du cabinet d'avocats déjà raccordé qui sollicite une clé pour un nouvel associé

Maître Emile LOZA exerce la profession au sein de la SELARL LOZA & ASSOCIES ; son associé est Maître Jules FYRRE.

Un nouvel associé rejoint la SELARL LOZA & ASSOCIES en la personne de Maître Julien CHALIER.

Le boîtier auquel se connectera Maître Julien CHALIER est celui de la SELARL LOZA & ASSOCIES.

Après avoir sélectionné la **Fiche Avocat** de Maître Julien CHALIER et cliquer sur le bouton **Form. RPVA**, l'interface **Formulaire d'abonnement RPVA** doit être paramétrée comme suit :

Puis cliquer sur le bouton **Editer** pour obtenir le formulaire.